



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-18**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 27 mars 2025
Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour la nécessité de service au sein de la France services, il convient d'apporter une modification, préalable aux nominations.

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 voix pour ; 0 abstention ; 0 contre) décide :

Art 1^{er} : D'adopter la création d'emploi ainsi proposée. Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/09/2025 :

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Titulaire et/ou contractuel administratif

Grade : Adjoint Administratif

- ancien effectif : 2 (1 x 35/35 et 1x 30/35)
- nouvel effectif : 3 (2x35/35 et 1 x 30/35)

Art 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget.

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET ou NON COMPLET
Secteur Administratif				
• Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	35/35
• Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	35/35
• Adjoint administratif	C	3	3	35/35 2x 35/35 et 1x 30/35
Secteur Animation				
• animateur de Centre de loisirs	C	1	1	35/35
Secteur Technique				
• Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	0	0	35/35
• Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	35/35
• Adjoint technique	C	3	3	3 agents à temps non complet

Les membres présents,

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne
Le 10 avril 2025

Le Maire,



DEGREMONT

Certifié et rendu exécutoire le :

11 AVR 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

14/04/2025



ID : 062-216209080-20250410-18_2025-DE

